

Bruxelles, le 4 mars 2022
(OR. fr)

6849/22
PTS A 15

LISTE DES POINTS "A"

réunion extraordinaire du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères)

Bâtiment Europa, Bruxelles

4 mars 2022

Activités non législatives

Justice et affaires intérieures

Décision visant à mettre en œuvre la protection temporaire prévue par
la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001

Adoption

approuvé par le Coreper (2^e partie) le 04.03.2022

☐ 6826/22 + ADD 1
6846/22

☐ Sur la base d'une proposition de la Commission
